

Processus d'élaboration du Plan de Gestion Ramsar du site Baie de Somme

Territoire et acteurs

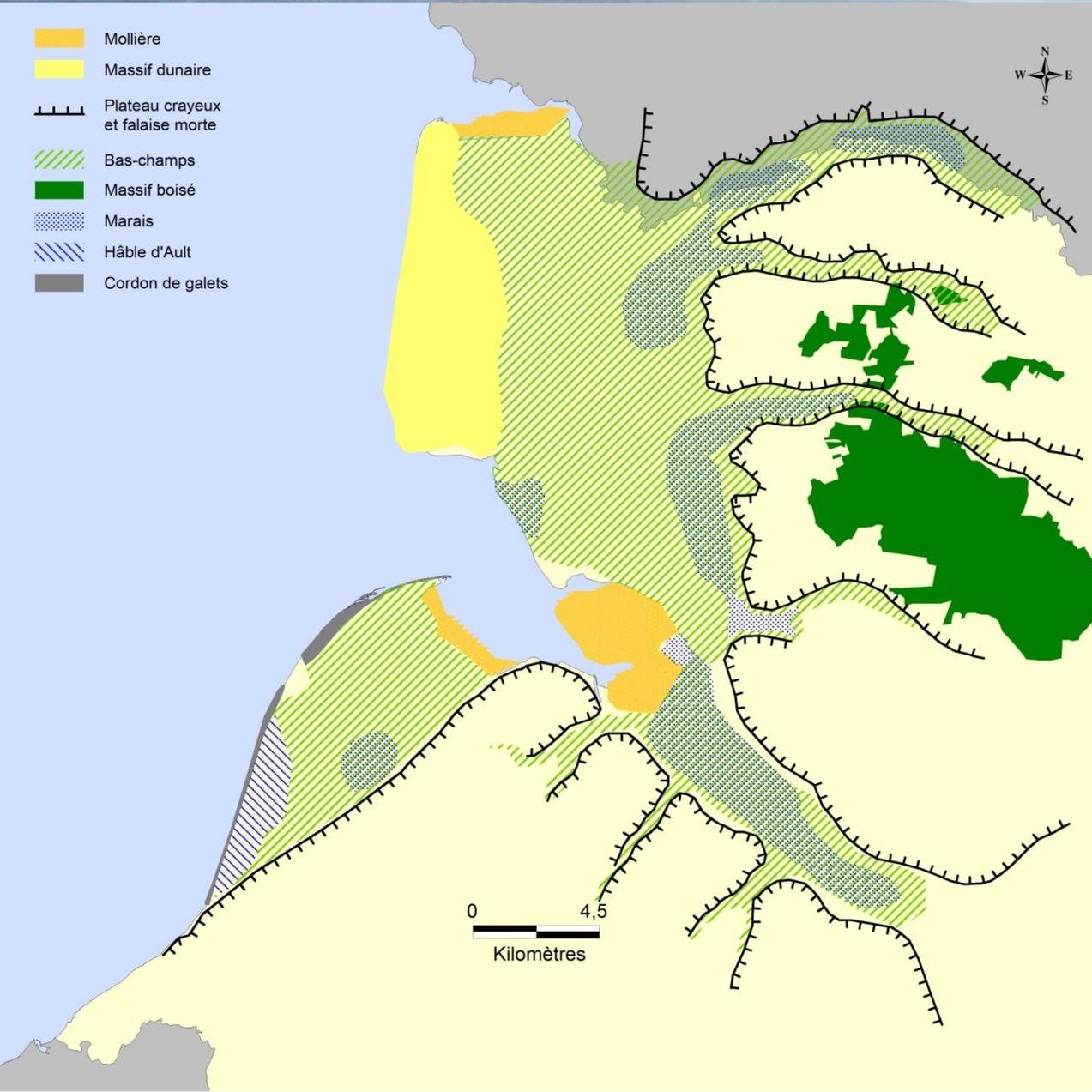
- le territoire
- les outils et les acteurs
- l'émergence de nouveaux outils et acteurs

Le plan de gestion Ramsar

- la méthodologie et l'état d'avancement
- un document de synthèse
- objectifs et exemples d'actions

le territoire 1/4

- Mollière
- Massif dunaire
- Plateau crayeux et falaise morte
- Bas-champs
- Massif boisé
- Marais
- Hâble d'Ault
- Cordon de galets



- Plaine maritime picarde : grande plaine en contrebas des plateaux crayeux
- Grande mosaïque d'entités très différentes
- Grande diversité des usages

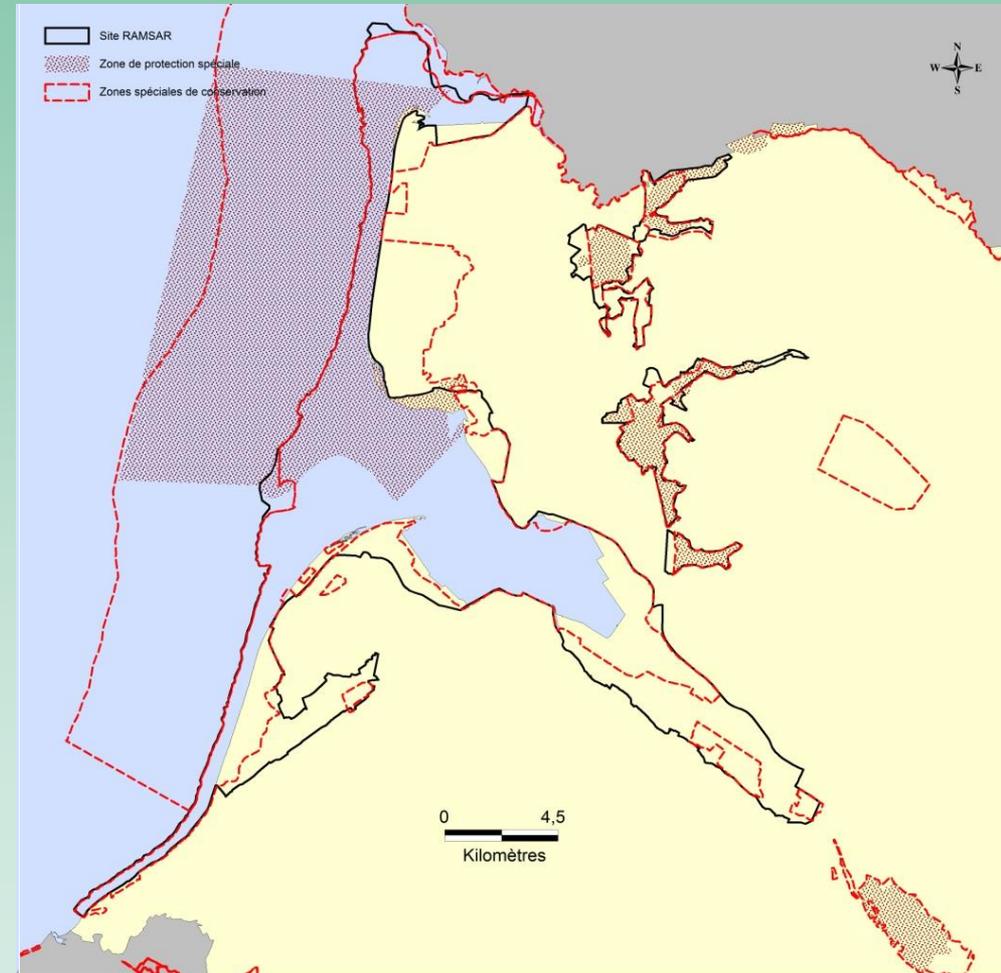


Enjeux

- ✓ Maintien et restauration du patrimoine naturel
- ✓ Amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- ✓ Maintien et valorisation des activités traditionnelles façonnant les paysages humides
- ✓ Amélioration de la compatibilité des activités touristiques et industrielles avec la préservation du patrimoine

Etat actuel

- ✓ De nombreux outils de protection et de gestion des zones humides
- ✓ Important lien entre les sites Natura 2000 et le site Ramsar
- ✓ Mais assez peu d'acteurs intervenant dans la gestion du territoire



Le SMBS : un rôle territorial important

- Complémentarité avec d'autres acteurs : ASA, AMEVA, FDC, ...
 - Acteur de terrain directement en lien avec les zones humides
 - Gestionnaire d'espaces naturels
 - Gestion : CEL, RNN Baie de Somme, APB, ONCFS, ... (5000 ha)
 - Animation : Natura 2000, Maet
 - Projets transversaux : Grand Site, PAPI
 - Interlocuteur naturel des services de l'Etat sur la côte
- ✓ Désigné coordinateur du site Ramsar en 2012

Deux sites Natura 2000

= Deux DOCOB validés sur une grande partie du site Ramsar (80%)

= PG Ramsar non nécessaire selon la circulaire du 24/12/09

- **Apports majeurs du plan de gestion Ramsar:**

- ⇒ Mettre à jour et les enjeux/objectifs

- ⇒ Améliorer la cohérence des actions

- ⇒ Identifier plus clairement les actions

- ⇒ Plus grande lisibilité extérieure

l'émergence de nouveaux outils et acteurs 1/3

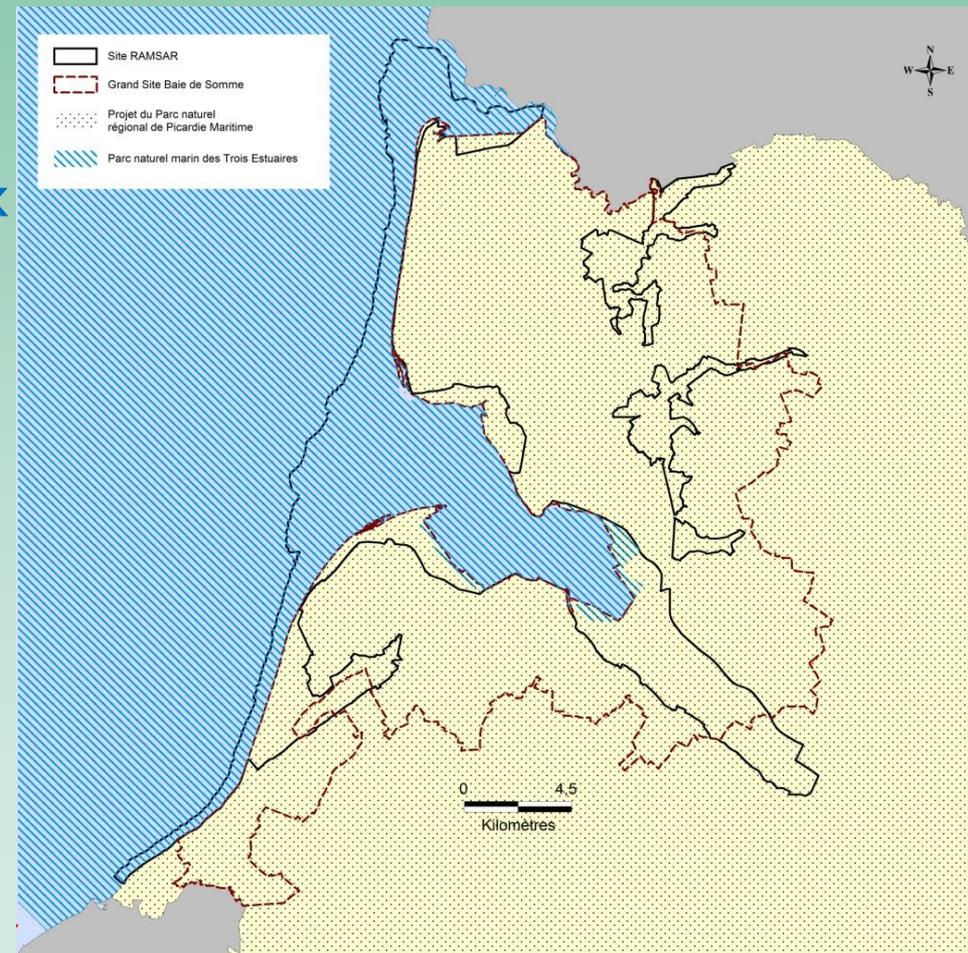
- Deux SAGE en cours de réalisation

- Des nouveaux acteurs territoriaux en lien avec les zones humides :

 - ⇒ Création d'un Parc Naturel Marin

 - ⇒ Création prochaine d'un PNR

→ **Nécessité de trouver une articulation entre les différents acteurs et outils**



l'émergence de nouveaux outils et acteurs 2/3

Une méthodologie de travail en commun en construction

- Participation aux comités techniques des SAGE
- Convention en cours de rédaction entre PNM et SMBS
- Participation du SMBS dans la rédaction de la charte du PNR et intégration des actions du SMBS en faveur des zones humides

✓ Exemple :

Action 1.2.2 : Développer les initiatives contribuant à la préservation des cours d'eau et à la fonctionnalité des zones humides , Le Syndicat Mixte de Parc

*- **élabore et accompagne la mise en oeuvre d'un « plan d'actions zones humides », en s'appuyant sur le SMBSGLP et les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins.***

*- **élabore et met en oeuvre avec le SMBSGLP et sa Maison RAMSAR le projet de Centre de ressources et d'ingénierie sur les milieux humides et les cours d'eau.***

l'émergence de nouveaux outils et acteurs 3/3

Intérêts du Plan de gestion Ramsar:

- ✓ Meilleure identification du rôle des acteurs autour des zones humides
- ✓ Outil pour une vision globale, cohérente et partagée
- ✓ Mise en place d'une gouvernance
 - multiplicité des acteurs
 - via comité de suivi (Copil N2000)+ comité technique
- ✓ Identification d'un pôle ressource Zones Humides

La Maison Ramsar

Un outil d'animation essentiel



Méthodologie

- ✓ Fondée sur la circulaire du 24 décembre 2009
- ✓ Synthèse des documents existants (DOCOP, Plans de Gestion,)
- ✓ Mise à jour des données
- ✓ Prise en compte des projets structurants du territoire
(Intégration des objectifs du SDAGE, du PNM, de la Charte PNR, DOCOP, Grand Site...)
- ✓ Mise en œuvre sur l'ensemble du territoire des communes concernées : de 19 090 ha à 51 735 ha
- ✓ Présentation de la méthodologie et validation en comité de suivi
- ✓ Durée 2 x 6 ans (2014-2025)

Etat d'avancement

- 
- Phase de synthèse achevée
 - Rédaction des objectifs achevée
 - Validation en comité de suivi en janvier 2014
 - Discussion et présentation des actions en groupes de travail lors du 1^{er} semestre 2014
 - Mise en œuvre concrète fin 2014 des actions du PG à travers un outil d'animation : la maison Ramsar

- ✓ Document concis
- ✓ Nombreuses cartes
- ✓ Fiches thématiques en 5 catégories
 - Territoire
 - Economie
 - Eau
 - Patrimoine naturel
 - Enjeux et objectifs

Zones humides intérieures

Mares

Dans le cadre d'une étude lancée sur les mares des deux sites Natura 2000 de la côte picarde, un repérage des mares par photo aérienne a été réalisé. Ce travail a été complété à l'échelle du site Ramsar et a permis de recenser plus de 2 000 mares. Celles-ci sont d'intérêt variable en fonction de la salinité, du substrat, de la taille, de la profondeur, du pourcentage de berges en pentes douces, du taux d'embroussaillage, ... De nombreux habitats et espèces végétales et animales de grand intérêt patrimonial en dépendent.

Les menaces principales sont liées à l'abandon qui entraîne un embroussaillage et un comblement des mares à terme. Les mares utilisées pour l'abreuvement du bétail peuvent également souffrir du piétinement et de l'eutrophisation de l'eau entraînant une banalisation de la flore et une incapacité aux végétations de berges (gazons amphibies notamment) de se développer.

Les mares situées dans les périmètres des sites gérés font l'objet de mesures de conservation, cependant elles ne représentent qu'un faible pourcentage de l'ensemble des mares de la zone Ramsar (174 mares, soit 8 %).

Le plan de gestion Ramsar a ainsi une forte responsabilité pour la conservation du patrimoine des mares. Facilement identifiables par le public, les mares représentent un outil de communication et de sensibilisation essentiel pour la préservation des zones humides. La mise en place d'une cellule «Zones humides», permettra d'identifier le Syndicat Mixte Baie de Somme en tant qu'interlocuteur pour la gestion des zones humides et de développer ainsi des actions de sensibilisation et conservation autour des mares auprès des communes et des privés.

La mise en place de MAET visant à entretenir et protéger une partie du pourtour des mares du bétail sera à poursuivre.

En parallèle les résultats de l'étude «mares» actuellement en cours sur les sites Natura 2000 permettront de mettre en place une stratégie et un programme de conservation/restauration du réseau de mares à l'échelle du site Ramsar.

Bas-marais

L'originalité des bas-marais se trouve dans la nature tourbeuse du sol qui permet le développement d'habitats d'intérêt patrimonial majeur dont dépendent de nombreuses espèces animales et végétales.

Ces habitats sont menacés par l'assèchement qui entraîne la minéralisation des sols et par la dégradation de la qualité des eaux. L'augmentation du niveau trophique permet le développement d'espèces de milieux plus riches qui vont éliminer les plantes turficoles oligotrophes les plus sensibles, qui aiment au contraire des sols pauvres ou du moins s'y développent sans concurrence. Le caractère très engorgé de certains marais rend les conditions de pâturage dangereuses et nombre d'entre eux sont laissés à l'abandon. En l'absence d'entretien, ces marais se sont en majorité fermés, entraînant une inévitable perte de biodiversité.

Certains marais se sont également fermés suite à un changement dans les pratiques de chasse. La chasse à la bécassine, avec l'entretien de platières, est ainsi très favorable à l'expression des végétations de bas-marais. Le passage de cette pratique de chasse à la chasse au sanglier, notamment, a vu ainsi certains marais se boiser et perdre de leur valeur écologique (cas du marais de Villers-sur-Authie).

Hormis les marais de la Maye et les marais de la Basse Vallée de la Somme gérés par le Syndicat Mixte Baie de Somme, la plupart des marais arrière-littoraux ne font pas l'objet de mesures conservatoires. Cependant, une partie de ces marais sont des propriétés communales et font généralement l'objet d'une gestion cynégétique ou d'une mise en pâture.

L'objectif du plan de gestion Ramsar sera de développer des partenariats avec les communes pour améliorer la gestion des marais communaux. La mise en place d'une cellule d'animation technique des zones humides du site Ramsar pourrait permettre de conseiller les propriétaires privés dans la gestion de leurs marais.

Roselières

Les formations de roselières au sein du site Ramsar constituent des habitats de reproduction et de nourrissage essentiels pour l'avifaune paludicole. Elles ont également un rôle majeur dans l'épuration des eaux : elles filtrent les matières en suspension et assimilent dans les tissus des plantes de nombreux polluants.

Ces milieux ont pourtant nettement régressé en France et particulièrement en Picardie. Un plan national d'action en faveur du Butor étoilé, héron infodé aux roselières, a ainsi été lancé en 2010, et sa déclinaison régionale en Picardie a été réalisée. Le Syndicat Mixte a ainsi porté depuis 2010 un projet en faveur de la restauration de ces habitats d'intérêt majeur pour l'avifaune paludicole, portant sur l'entretien et la restauration de roselières.

L'évolution naturelle de la roselière aboutit à l'atterrissement progressif des milieux, notamment dans les milieux baignés par des eaux eutrophes qui accélèrent ce processus d'atterrissement. Cela aboutit progressivement à l'expansion des arbustes puis des boisements au sein même des roselières, qui peuvent devenir de véritables boisements humides. Des opérations de déboisement contre la fermeture du milieu ont été engagées, mais ce type d'action reste à poursuivre et à étendre. De même, dans les roselières non encore concernées par le boisement, des opérations de fauche ou de broyage exportateur hivernal sont pratiquées, notamment sur les sites gérés par le Syndicat Mixte, pour maintenir ces roselières dans un état optimal.

Par ailleurs, afin de maintenir les roselières dans un état de fonctionnement optimal, il est nécessaire d'assurer une gestion concertée de la ressource en eau et réaliser si besoin des ouvrages de gestion des niveaux d'eau.

Prairies humides

Les prairies humides présentent un intérêt patrimonial très fort. Elles hébergent de nombreux habitats et espèces végétales de grand intérêt et sont essentielles pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables (Vanneau huppé, Barge à queue noire, Canard souchet, Sarcelle d'été...).

Différentes menaces se sont accumulées sur les prairies humides. Parmi celles-là, d'importants travaux de drainage des parcelles ont également peu à peu diminué leur caractère humide. Les pompages ont aussi un impact sur le maintien du caractère humide de ces milieux. Une gestion adaptée des niveaux d'eau permettrait assez rapidement de convertir des prairies mésophiles en prairies hygrophiles.

Les prairies humides sont soumises dans certains cas à la pollution par le lessivage des intrants agricoles issus des cultures situées sur les niveaux topographiques supérieurs. Une sensibilisation des agriculteurs concernés, la mise en place de bandes enherbées ainsi que la reconstitution de haies devraient permettre de limiter nettement ces problèmes de pollution.

Enfin, la dangerosité de l'utilisation de certains produits anti-parasitaires envers la faune coprophage est avérée. Un travail de sensibilisation des éleveurs est à engager pour lutter contre l'emploi de ces produits et trouver des alternatives.

Des Mesures Agri-Environnementales territorialisées visant à maintenir les prairies avec des enjeux de biodiversité sont portées par le Syndicat Mixte depuis 2008. Ce travail, en relation directe avec les éleveurs, est à poursuivre et à intensifier pour permettre de restaurer peu à peu un vaste réseau de prairies humides favorables à la faune et à la flore remarquable.

En plus d'actions pour favoriser une gestion plus favorable aux espèces et habitats des prairies humides, notamment mises en œuvre dans le cadre des MAET, il s'agit de se poser la question du maintien de l'élevage alors que le constat est au déclin de ce dernier. En effet, sans agriculture peut-on espérer conserver les espaces de la plaine maritime picarde qui doivent leurs qualités paysagères et écologiques actuelles à leur passé agricole ? Et comment assurer un revenu décent aux éleveurs ?

Pour tenter de trouver des éléments de réponse, le Syndicat Mixte Baie de Somme et la Chambre d'Agriculture de la Somme mettent en œuvre un

programme d'actions, dans le cadre d'un projet Interreg IV «VOW : Value of Working Wetlands», pour assurer le maintien de la biodiversité et d'une agriculture durable au sein des zones humides de la Plaine Maritime Picarde. Ce projet s'inscrit dans une dynamique forte en faveur du maintien de l'élevage au sein des zones humides. En effet, le dernier plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides, présenté le 1er février 2010, se décline en 29 mesures dont plusieurs concernent le développement d'une agriculture durable au sein des zones humides. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de son Xème programme, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie travaille depuis 2008 sur la problématique agriculture et zones humides et réfléchit à un programme d'actions en faveur du maintien de l'agriculture dans les zones humides du Bassin Artois-Picardie.

Milieux acidiphiles

Les milieux acidiphiles sont excessivement rares en plaine maritime picarde, et même à l'échelle du département, essentiellement dominé par les formations calcaires. Les enjeux de conservation sont plutôt liés à la préservation des communautés végétales caractéristiques de ces milieux puisqu'il n'y a pas d'espèces faunistiques qui leur sont spécifiquement liées.

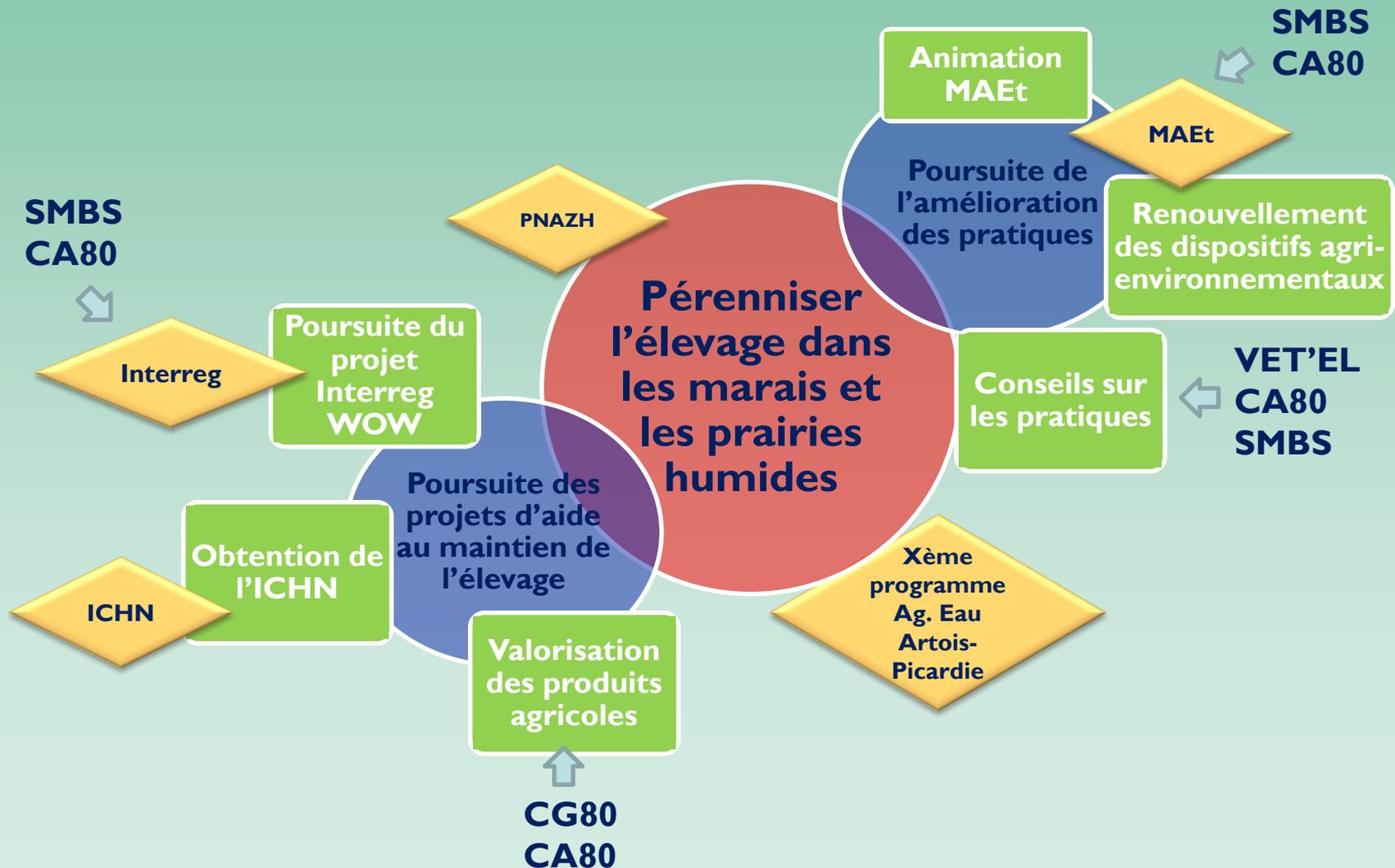
Ces milieux sont fortement menacés par la dynamique naturelle d'embroussaillage entraînant la fermeture du milieu et une banalisation de la flore. Le pâturage, s'il est mal dirigé, peut également avoir des impacts négatifs. La population de Genêt d'Angleterre du marais de Larronville a ainsi failli disparaître en raison de l'abrutissement des chevaux et du développement des Ajoncs. Enfin, comme les marais arrière-littoraux, les bas-marais acidiphiles sont dépendants de la quantité et de la qualité des eaux.

Le marais de Larronville, classé en APB en 2011 et géré par le Syndicat Mixte Baie de Somme depuis 2012 fait l'objet de mesures conservatoires. Cette politique de protection se poursuit sur le marais de Flandre avec une démarche entreprise pour un classement en réserve naturelle régionale. Si cette démarche aboutit, la protection des milieux acidiphiles humides de la plaine maritime picarde serait quasi-complète.

Le plan de gestion Ramsar

objectifs et exemples d'actions 1/4

Préserver l'intégrité des zones humides et leur biodiversité	Participer à une gestion équilibrée de la ressource en eau
	Assurer la conservation des sites à fort enjeu
	Protéger et participer au développement de la biodiversité
	Protéger et participer à la mise en valeur des paysages humides
Promouvoir une utilisation des milieux respectueuses des habitats et des espèces	Gérer de façon durable les usages sur le littoral
	Pérenniser l'élevage dans les marais et prairies humides
	Assurer un développement touristique compatible avec la préservation du site Ramsar
	Sensibiliser, informer et impliquer les acteurs locaux
	Animer le plan de gestion Ramsar



Action PG Ramsar	SDAGE	Charte PNR	DOCOB Pic01	DOCOB Pic02
<p>Restauration et maintien des conditions favorables à l'accueil des espèces emblématiques des marais et prairies humides</p>	<p>25 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à préserver et protéger leur fonctionnalité</p> <p>26 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité</p>	<p>1.3.1 : Promouvoir les usages agricoles, favorables au maintien des prairies et de leur biodiversité</p>	<p>I.2 : Entretien de prairies humides</p> <p>I.4 : Gestion de l'eau</p> <p>II.1 : Conservation du Liparis de Loesel</p> <p>II.2 : Conservation de l'Ache rampante</p> <p>II.6 : Conservation du Murin à oreilles échanrées</p>	<p>A : Maintenir et restaurer les habitats tourbeux, prairies et roselières humides</p> <p>C : Maintenir et restaurer les habitats aquatiques</p> <p>D : Maintenir les boisements alluviaux</p>

A Action 1 **Mise en place d'une gestion hydraulique favorable au maintien des zones humides** **Priorité 1**

Objectif à long terme : Préserver l'intégrité des zones humides et leur biodiversité
Objectif opérationnel : Participer à une gestion équilibrée de la ressource en eau

Fiche action liées :

B Contexte

La problématique de la gestion de la ressource en eau est centrale pour le territoire de la Plaine Maritime Picarde. La présence d'eau conditionne la qualité agronomique, pastorale, paysagère et écologique des milieux. Avec la diversification des activités, des problèmes de quantité apparaissent ainsi que des conflits d'usage. Les secteurs urbanisés et la forte concentration en équipements touristiques induisent une pression quantitative de la ressource en eau. De même, les prélèvements pour les besoins agricoles, essentiellement localisés à proximité des marais arrière-littoraux, peuvent entraîner leur assèchement. L'objectif est de trouver avec les acteurs une gestion des niveaux d'eau optimale pour les milieux et les activités.

C Description de l'action

- 1) mise en place de groupes de travail à l'échelle d'entités hydrauliques fonctionnelles associant les usagers pour concilier les différents usages de l'eau. Sur les secteurs à enjeu, réalisation, en concertation avec les acteurs, de plans de gestion hydraulique qui contribueront à la préservation des zones humides et à la gestion des niveaux d'eau.
- 2) accompagnement de l'AMEVA dans la réalisation puis de l'ASA des Bas-champs dans la mise en oeuvre du plan de gestion des bas-champs de Cayeux qui devra permettre une meilleure prise en compte du rôle écologique des fossés et une meilleure gestion des niveaux d'eau sur le secteur du Hâble d'Ault.
- 3) participation à l'amélioration des connaissances sur les usages et les besoins
- 4) participation à la sensibilisation des acteurs et notamment des agriculteurs afin que les arrosages soient gérés dans le respect de la ressource en eau (de nuit et hors périodes de pluie)

D Modalité de mise en œuvre

Rôle du SMBS	MO / Pilote :
acteur, Catalyseur	Partenaires techniques : AMEVA institution Authie PNR Picardie Maritime SIAHM ASAs
Calendrier	
irée du PDG	

E Sites d'intervention

déterminer

F Outils mobilisables

Budget prévisionnel	Outils financiers	Outils autres
	Xème programme Agence de l'Eau artois-picardie	PNR Picardie Maritime

G Indicateurs

Indicateur de moyens :	Nombre de réunions de groupes de travail Nombre de plans de gestion réalisés
Indicateur de résultats :	marais non asséchés à cause des arrosages, restauration du caractère humide de zones à usage agricole

- A : Action
- B : Contexte
- C : Description
- D : Modalités de mise en œuvre
- E : Sites d'intervention
- F : Outils mobilisables
- G : Indicateurs

Merci de votre attention

Contacts :

Maison Ramsar

80132 Port-le-Grand

☎ 03 22 31 79 30

Correspondant Ramsar :

Patrick Triplet

✉ patrick.triplet1@orange.fr

